



Études mondialistes

Séminaire d'Etudes Mondialistes
OUAGADOUGOU (Burkina Faso)
du 14 au 17 décembre 2009

Communication 4

Le devoir de fraternité

ou

la démocratie mondiale comme condition d'un avenir possible

par Daniel Durand, Citoyen du Monde

Il a été convenu que je parle de la démocratie comme condition d'un avenir possible. Un avenir possible, c'est évidemment un développement durable qui l'accompagne.

L'idée de développement, c'est l'idée de progrès. Si on ne progresse pas, on régresse. C'est une condition d'existence. Il y a eu dans les années 60-70 toute une réflexion sur le thème du développement. C'était donc la période qui a suivi la décolonisation, et, à l'époque, l'ONU avait décrété la première décennie du développement et parmi les auteurs sur le sujet, certains parlaient de "*développement de tous les hommes et de tout l'Homme*".

1. Développement de tout l'Homme
2. Qu'est ce que la fraternité ?
3. Le Citoyen
4. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
5. Droits et devoirs
6. Le concept de "gouvernement mondial"
7. Les tentatives
8. Les organisations mondialistes
9. L'expérience du Congrès des Peuples
10. Une expérience de démocratie mondiale en cours
 - Notes et liens
 - Questions et réponses

1. Développement de tout l'Homme :

La référence historique de ce sujet se trouve dans la **Déclaration Universelle des droits de l'homme**. 30 articles, qui n'ont pas tous les mêmes valeurs et que l'on peut diviser de différentes manières. On les a divisés plus ou moins en droits politiques et en droits économiques et sociaux, mais on peut voir aussi qu'il y a des droits fondamentaux : respirer, boire, manger, se loger. Si ces droits ne sont pas satisfaits, le développement de l'homme est

compromis. Le droit à la vie, bien entendu, et le droit à l'épanouissement de sa personne.

Dans les droits économiques fondamentaux, il y a le droit au travail ou plus exactement le droit de vivre de son travail. Là c'est une condition de dignité. La dignité passe par la reconnaissance de ses capacités. Toute personne a des capacités dont l'exercice doit lui permettre de vivre.

Il y a les droits politiques, et là il y a des notions de solidarité et de fraternité qui sont au cœur du débat. J'y reviendrai.

L'ensemble de ces droits est indivisible, c'est-à-dire qu'on ne peut pas choisir tel ou tel droit et faire abstraction des autres droits.

Tout dernièrement j'ai été interpellé par un échange de courriels qui, à propos de la citoyenneté mondiale, disait que c'était le sentiment de fraternité avec tout le monde. "Fraternité" cela me fait penser à deux choses à la fois : d'une part la devise française "Liberté, Egalité, Fraternité". D'autre part l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dit que **Tous les êtres humains (...) doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité**

2. Qu'est ce que la fraternité ?

Au-delà de quelques connotations à caractère religieux qui pourraient ne pas être acceptées par tous, la fraternité est une valeur autre que le cosmopolitisme, car elle fait référence à la famille. Que sommes-nous d'autre ici qu'une famille ? Le **sentiment** de fraternité n'est pas assez fort. **Il faut avoir la conscience de notre fraternité**, c'est-à-dire la conscience que nous formons un socle commun d'humanité, et en fonction de cela il nous faut tracer des chemins d'espérance, des chemins d'avenir. Il s'agit ici de notre destinée qui va se traduire par des décisions prises en fraternité, c'est-à-dire, par la démocratie. Si on s'écarte de la fraternité pour tracer ces chemins d'avenir, nous entrons dans des schémas de dictature, et à terme il n'y aurait plus de fraternité possible.

La fraternité implique un autre concept : Etant dans une même famille, la petite cellule familiale ou villageoise, les enfants vont se construire ensemble en ayant des références autour d'eux : ces références sont les personnes adultes qui exercent, plus ou moins, l'autorité parentale et qui sont à même d'apprendre aux enfants la distinction entre le bien et le mal.. C'est cette construction qui fait fraternité entre les enfants, puisqu'ils la vivent en référence avec ce que font et sont les autres. Dans ces relations, il y a une certaine justice qui se met en place. Cette justice est inhérente à la fraternité. Une justice, c'est-à-dire qu'il y a, à un moment donné, des personnes en responsabilité, qui sont capables d'encourager ou de réprimander.

On peut élargir cette fraternité à la communauté humaine tout entière et admettre que cette fraternité ne peut exister que si nous avons des référents. J'ai parlé des politiques, des journalistes et des associations, mais également il faut la justice. Les conflits qui peuvent exister, s'ils ne peuvent pas se résoudre par le simple dialogue, doivent être soumis à une autorité supérieure. Ce principe de justice est compris dans le concept de fraternité. Et donc là, on voit à la fois que la fraternité impose un schéma général, et comme nous nous sentons de la fraternité humaine, c'est un schéma tout à fait mondialiste, à savoir que l'ensemble de la communauté humaine a besoin d'instances de régulation. Qu'est-ce que c'est qu'une instance de régulation si ce n'est pas un pouvoir de justice ? Si quelqu'un s'écarte des chemins régulés, il se trouve hors-jeu, exclu à cause de cela et s'il revient, il faut qu'il fasse amende honorable. Il y a

donc là une justice qui est nécessaire et qui permet à toute la fraternité d'avancer. Ainsi la fraternité avance par la démocratie. Voilà un autre concept, concept d'exécution, à savoir que pour avancer la fraternité a besoin de faire des choix et ces choix doivent être partagés

Vous avez, dans les textes qui ont été distribués, un document intitulé " Etudes Mondialistes " qui comprend deux communications faites lors du Séminaire de Bohicon, en 2006. Je vous renvoie à la deuxième communication au cours de laquelle le docteur Azilinson a parlé de la **démocratie comme mode de gouvernement et comme mode de vie**. A partir du moment où la fraternité a besoin de faire des choix, ceux-ci doivent l'être dans la démocratie.

3. "Citoyen"

Il reste encore le mot " citoyen ". Qu'est-ce qu'un citoyen du monde ? Etymologiquement, c'est le " membre de la cité ". Le mot " cité " fait référence à la cité grecque de l'origine, c'est-à-dire une ville bien déterminée dans laquelle les décisions se prenaient sur la place, l' "Agora " où tous les habitants étaient appelés à se rassembler pour prendre les décisions en commun. Aujourd'hui on peut élargir la cité, car il ne faut pas opposer ceux qui sont dans le centre-ville, dans les instances dirigeantes, à ceux qui vivent dans les quartiers éloignés. Il faut considérer la " cité " comme étant un ensemble, et en ce qui nous concerne, nous citoyens du monde, nous considérons le monde comme étant un village, une cité mondiale. Ce village doit être construit d'une manière fraternelle sur des bases de démocratie pour avancer. Et donc, le citoyen est quelqu'un qui est conscient de ses responsabilités et qui prend des décisions par lui-même sans nécessairement attendre que les autres les prennent à sa place. Les décisions communes doivent être prises en commun. S'il faut créer une route, il s'agit d'une décision à prendre en commun. Tout le monde doit être d'accord sur la création de cette route : où elle va passer ? faire en sorte que ceux qui peuvent être lésés puissent recevoir des compensations. Mais au niveau individuel, il y a tous les jours des gestes citoyens à faire. Ne serait-ce par exemple qu'avoir un devant de porte qui soit propre est un acte citoyen qui permet la vie agréable aux autres. La citoyenneté commence ainsi par des choses toutes petites qui dépendent de notre propre conscience. Et donc on progresse dans les différents échelons de la citoyenneté pour permettre de tracer des chemins d'avenir possible.

On est ici très loin de l'idée de " sujet ", le " *sujet de sa très gracieuse majesté* " qui n'avait plus qu'à être heureux dans le monde tel que l'avait organisé son prince ou son roi. C'est un schéma dictatorial dans ce sens où il y a quelqu'un qui dicte ce que doit être le bonheur. Et si on ne se sent pas bien dedans, on est invité à en tirer les conséquences. Il y a quelqu'un qui nous a dit " la France, on l'aime ou on la quitte ". Voilà une parole de dictateur. Face à cela, la démocratie permet de changer les choses pour que chacun reste intégré à sa communauté.

On passe du "*sujet*", de celui qui accepte tout et qui ne bronche pas et qui n'ose pas non plus se montrer, au " *citoyen* ", à celui qui se tient debout, capable de relations y compris avec les autorités et qui a des propositions qu'il peut soumettre à l'ensemble. Évidemment, il faut que le cadre politique le permette.

4. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il est énoncé en 30 articles les droits universels de la personne. C'est intéressant à deux points de vue.

1. Le premier point de vue concerne la Charte des Nations Unies. C'est un texte qui a été créé

en 1945 et qui, après un court préambule relatif à la succession de deux guerres mondiales en l'espace d'une seule génération, explique que le monde a besoin d'un organe capable d'éviter les guerres pour les générations à venir. Ensuite la Charte est entièrement consacrée au fonctionnement interne de l'institution. Cette Charte des Nations Unies avait été immédiatement critiquée par les premiers citoyens du monde en 1946, et en 1948 est venue la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme un complément de la charte. La Charte avait établi les règles de fonctionnement de l'organisation, tandis que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme va s'occuper davantage des droits des citoyens et en définitive elle propose un schéma de civilisation universelle. En 1945 il y avait 48 États qui avaient signé la Charte des Nations Unies. En 1948, sur 56 États, 48 ont voté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Actuellement, il y a 192 États admis à l'ONU - il y a une vingtaine d'États qui ne sont pas membres. En adhérant à l'ONU un État endosse à la fois la Charte des Nations Unies, et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui est devenu un acte annexe de la Charte.

2. Il n'y a pas eu de ratification de la Déclaration dans les États : ce n'était pas nécessaire puisque ce n'est pas un accord international. Une déclaration n'est pas une loi. Cela ne change rien pour les États, sauf que cet ensemble de la communauté humaine rassemblée aux Nations Unies - on peut contester ! - cet ensemble dit les droits humains sans trop s'engager à les respecter. Dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, il est expliqué dans le préambule comment faire respecter ces droits :

L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations **afin que tous les individus et tous les organes de la société**, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, **s'efforcent**, par l'enseignement et l'éducation, **de développer le respect de ces droits et libertés** et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, (extrait du préambule)

La question du respect des Droits de l'homme est donc un exercice essentiellement confié à la société civile, à chacun des citoyens du monde.

5. Droits et devoirs

La fraternité entre dans ces droits. A l'article 1er, on trouve " la Fraternité ". Cet article a été créé pour rassembler les idées de " liberté, égalité et fraternité ", référence au siècle des lumières et à la devise de la République Française.

Article 1er. Tous les êtres humains naissent **libres** et **égaux** en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de **fraternité**.

Cependant, la commission qui a rédigé cette déclaration était très large, puisqu'elle comprenait 53 membres de tous pays. Ce qui a été proposé par cette commission, c'est quelque chose qui puisse servir de socle à une civilisation universelle.

L'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est le seul endroit où l'on parle de devoir. A différentes reprises, on a essayé de faire des campagnes pour compenser la Déclaration des Droits de l'Homme par une Déclaration des Devoirs, ou des Responsabilités. On peut effectivement faire cet exercice de trouver quels sont les devoirs et les responsabilités de tout citoyen, mais le devoir exprimé dans ce premier article se suffit à lui-même : nous avons un **devoir de fraternité** et celui-ci doit se décliner par la démocratie. Cette fraternité doit être **universelle** et **transgénérationnelle**, c'est à dire que les droits et

libertés que nous avons à notre actif doivent être transmis. Nous les tenons de personnes qui ont vécu avant nous et nous les transmettrons : nous devons faire en sorte que l'avenir soit possible pour ceux qui nous suivront. Il ne s'agit pas d'un avenir possible pour aller jusqu'à notre retraite ou jusqu'à la fin de notre vie, mais d'**un avenir possible pour les générations à venir**. La terre ne nous appartient pas, elle appartient aux générations à venir. C'est donc dans cet esprit que la fraternité nous pousse à avoir ce regard transgénérationnel : "*Nous avons hérité de la terre, nous la travaillons, nous la modelons actuellement et nous devons faire en sorte qu'elle soit un lieu de vie possible pour les générations à venir.*" Il y aurait ici beaucoup à dire.

La fraternité doit être qualitative : au-delà des droits fondamentaux, il y a le droit à l'éducation, au travail, à l'épanouissement. Et il ne faut pas s'arrêter à ce qui est écrit : 60 ans après la déclaration, il y a de nouvelles facettes de la vie qui sont apparues et donc de nouveaux droits : droit à la communication ou à des concepts qui ont été introduits par les technologies nouvelles. Ces droits là peuvent être définis, mais on doit toujours agir dans un esprit de fraternité.

6. Le concept de "*gouvernement mondial*"

Suite à l'intervention sur l'historique faite le 14 Décembre (voir le document "**Chronologie**")

L'idée d'un gouvernement mondial : appelons-le comme cela et n'ayons pas peur des mots. On parle souvent de "gouvernance". Hypocrisie, car ce que l'on demande, c'est que de **réelles institutions** organisent notre vie commune sur la terre, rendent possible les liens de fraternité qui doivent exister entre les être humains, et pour cela il y a besoin de **référénts qui soient légitimes**. Or le référent le plus légitime est l'autorité qui a été élue, qui représente le peuple : article 21 et 28 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

Art. 21 ... 3. **La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics** ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Art. 28 Toute personne a droit à ce que **règne**, sur le plan social et sur le plan international, un **ordre** tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Qu'est qu'un " **ordre** " sinon un **équilibre en responsabilité** ?. Et donc, l'autorité ici suggérée doit fonctionner de la manière établie à l'article 21-3.

Si la Déclaration considère que nous avons droit à un ordre sur le plan international, (le mot *international* doit ici être compris comme équivalent à " *mondial* ", c'est-à-dire valable pour la planète toute entière) et donc nous avons droit à un **ordre mondial** qui a pour fondement de son autorité la volonté du peuple mondial. Curieusement, nous avons là, dans la DUDH le schéma exact de ce que sera l'après-ONU.: comment se fait-il que l'organisation des Nations Unies énonce un droit à un ordre tout en évitant de se désigner ? C'est parce que les rédacteurs avaient bien la conscience que l'ONU n'avait pas le fondement de la légitimité du peuple mondial. Et donc, prévoyant sa fin, cette organisation s'est déjà préparé une voie de sortie, à savoir que l'organisation qui lui succèdera sera une organisation fondée sur la démocratie mondiale. C'est écrit. C'est adopté comme un **fondement de la civilisation universelle**. Cependant, les États, actuellement, sont des États de division qui sont plus ou moins sous influence d'autres États, de multinationales, qui font signer des marchés, des contrats, et finalement ces États obéissent plus à des lois économiques qu'à l'intérêt de la

population mondiale. Les États ont donc plutôt tendance à diviser les populations, à établir des frontières, des visas ou autres pour éviter que le monde ne soit trop vite un village qui pourrait les submerger et anéantir, peut-être, leur rôle. Ce n'est pas une instance supérieure qui pourra gérer la vie de 6 milliards ou de 9 milliards d'habitants. Il faut bien des instances intermédiaires et j'ai toujours pensé que les États auraient toujours un rôle à jouer, sauf le rôle de la guerre et de la diplomatie. Actuellement, nous sommes sous le régime de la diplomatie. Lorsqu'il y a des désaccords internationaux, ce sont les diplomates qui essaient de faire en sorte que les choses s'arrangent, et quand cela ne s'arrange pas, on cogne. Le Droit international a été défini comme le " droit du coup de canon ". A raison celui qui est le plus fort. Il est évident qu'on ne peut pas être d'accord avec cela. La raison peut très bien appartenir à quelqu'un qui est plus humble et qui a simplement du bon sens.

Je vous ai tracé ce schéma de l'humanité qui va vers la démocratie mondiale. Quand ? Cela on ne le sait pas, car actuellement les États ne le veulent pas et les multinationales encore moins.

L'avènement de cette démocratie mondiale ne se fera donc que par la volonté du peuple du monde. Si les États n'en veulent pas - et là je vous renvoie à la déclaration de Gary Davis à l'ONU en 1948 - "**Si vous manquez à cette tâche, écarterez-vous, une Assemblée des Peuples surgira des masses mondiales pour bâtir ce gouvernement**". Nous devons, nous peuple mondial, travailler pour l'établissement de la démocratie mondiale, car c'est le seul chemin possible d'avenir, c'est le seul chemin de développement durable pour tout l'humanité aujourd'hui et pour les générations à venir.

Il y a eu des essais réalisés dès 1945 pour aller vers la démocratie mondiale. Les mondialistes ne se sont pas arrêtés à la création de l'ONU, objet de trahison, pour s'en contenter.

7. Les tentatives

Il y a eu l'essai de Gary Davis (en 1948), mais il y en a eu d'autres :

7.1. - les **Fédéralistes mondiaux** ont essayé de rassembler à Genève une Assemblée Mondiale Constituante, qui s'est tenu du 26 décembre 1950 à mi-janvier 1951. Dans ce but, ils avaient essayé de faire élire des députés mondiaux dans différents pays. Trois députés mondiaux avaient été élus dans l'Etat du Tennessee et un autre dans l'Etat du Nigeria. Dans les autres pays, les tentatives dans ce sens ont échoué. Pendant trois semaines, des centaines de militants ont essayé de définir ce que pourraient être des institutions mondiales, mais au bout du compte tout le monde s'est séparé dans la désunion, car en désaccord sur les questions de représentativité.

7.2.- Ces travaux ont été repris par d'autres organisations, et notamment par le **WCPA** (World Constitution and Parliament Association). Cette association a son siège aux Etats Unis, d'inspiration fédéraliste, a travaillé à l'élaboration d'une **constitution mondiale** qu'ils ont produite en 1958, puis améliorée par un " parlement provisoire " sans réelle représentativité, au cours de 11 sessions dont plusieurs se sont tenues en Afrique (Lybie, Egypte, Togo).

Le correspondant pour l'Afrique de ce mouvement est Dominique Balouki, de Sokode, au Togo. A chaque session, ils essaient de perfectionner cette constitution, et également d'établir un processus pour que les Etats adoptent cette constitution mondiale. A mon avis, c'est peine perdue, car l'idée de transfert de souveraineté nationale vers une organisation supranationale

est un exercice très difficile : peut-on imaginer qu'un candidat à une élection présidentielle promette aux électeurs qu'il transmettra une partie de la souveraineté nationale à une autorité supranationale ? Ce travail constitue toutefois un plaidoyer très intéressant, car du côté des Citoyens du Monde, nous avons les mêmes revendications : Si on les pousse de par en bas à faire en sorte que les Etats acceptent de consentir démocratiquement quelques transferts de souveraineté vers une institution supérieure, pourquoi pas ? Voilà pourquoi il ne faut jamais opposer l'action des fédéralistes à l'action des citoyens du monde : elles sont complémentaires et sont appelées à se rejoindre.

7.3.- Ceci dit, il existe de nombreuses constitutions mondiales : plus de 100. La première a été élaborée au 18ème siècle. Différents auteurs se sont lancés dans des essais. Et en fin de compte, voilà l'un des travaux que le Congrès des Peuples aura à faire : étudier l'ensemble des propositions pour en retirer le meilleur pour l'avenir.

7.4.- Une autre démarche consiste à prendre en compte l'ONU : celle-ci est appelée à se transformer. Si elle ne se transforme pas, elle va disparaître. Dans les termes actuels, l'ONU apparaît comme une organisation " finie ", en ce sens où dès le départ il a été placé des verrous dans la Charte des Nations Unies, tels qu'une réforme de fond est improbable. Dans la charte, il était prévu qu'au bout de 10 ans, donc en 1955, celle-ci ferait le bilan du fonctionnement de la charte et ferait les modifications nécessaires. Au bout de 10 ans, cette révision a eu lieu : quelques amendements ont été intégrés à la Charte. A ce moment là, les ambassadeurs à l'ONU ont convenu qu'il y aurait une révision tous les 10 ans. La dernière tentative de révision a eu lieu à l'initiative de Kofi Annan en 2005. Tentative vaine. La prochaine occasion se présentera en 2015 pour autant que le secrétaire Général qui sera en poste à l'époque ait le courage de se lancer dans le processus de révision. On peut espérer qu'il va le faire **car l'ONU est à bout de souffle**, mais encore faut-il que les propositions passent les différents barrages, et notamment celui du Conseil de Sécurité où l'unanimité est requise.

7.5.- Une deuxième chambre

Le chemin est très difficile pour que l'ONU aille vers plus de démocratie. L'une des revendications citoyennes est l'adjonction d'une deuxième chambre auprès des Nations Unies. C'est-à-dire que l'Assemblée Générale des Nations Unies continuerait à représenter les Etats, tandis que se mettrait en place une chambre représentant le peuple mondial.. Ce schéma a le consentement de la plupart des organisations mondialistes et tout à fait acceptable pour les Citoyens du Monde. C'est un schéma possible, mais verrouillé. Si l'ONU refuse les transformations nécessaires à sa survie, un jour l'ONU capotera, alors que restera-t-il ? Il restera les revendications citoyennes pour une deuxième chambre à côté des Nations Unies. Il apparaît donc que l'on parie sur la chute des Nations Unies. Il ne pourrait en être autrement que si les grandes puissances composant le Conseil de Sécurité acceptaient de partager leur pouvoir avec la société civile ou la population mondiale pour que cette dernière soit représentée au même niveau. Est-ce là une générosité imaginable pour des Etats qui sont par nature attachés à défendre leurs intérêts, leur souveraineté et leur toute puissance ?

Dans ce sens là, il y a actuellement deux campagnes :

7.5.a.- une campagne menée par les Fédéralistes mondiaux allemands : KDUN (Comité pour la démocratisation de l'ONU). C'est la campagne mondiale pour une **Assemblée Parlementaire auprès des Nations Unies**. C'est une campagne commencée il y a 4 ans sur la base d'un document au vocabulaire internationaliste afin de rabaisser le niveau de nos revendications à celui de l'ONU, mais il s'agit quand même bien d'établir un parlement

mondial. Actuellement cette campagne a le vent en poupe. Il y a à peu près 250 parlementaires dans le monde qui ont rallié cette campagne et ils ont été rejoints par des parlements, comme le parlement d'Argentine, et par de nombreuses organisations. Vont-ils réussir ? Vont-ils réussir à établir que l'ordre du jour des Nations Unies comprenne cette question ? Or l'ordre du jour est établi par le Conseil de Sécurité. En effet, l'adjonction d'une chambre parlementaire implique une révision de la Charte. Si la difficulté est trop grande, le projet des Fédéralistes allemands se repliera sur des étapes. Une des étapes serait de créer une organisation transnationale de parlementaires qui iraient siéger dans le cadre des Nations Unies, au même niveau que la société civile, et, à partir de là, de plaider dans le sens de la démocratie mondiale.

7.5.b.- une autre campagne a été mise en place au mois de septembre dernier à Mexico. A Mexico a eu lieu la 61ème conférence de la division de l'Information des ONG ayant statut auprès des Nations Unies. A l'occasion de cette réunion un groupe de mondialistes pilotés par Rob Wheeler (Délégué au **Congrès des Peuples**) et Francisco Plancarte, animateur de l'organisation mondialiste " **Planetafilia** " se sont réunis pour former le " **WATUN** " " *Association Mondiale pour la Transformation des Nations Unies* ". Cette organisation a l'intention de travailler sur les mêmes sujets. Ceci démontre une fois de plus que de nombreuses personnes estiment que les Nations Unies ont besoin d'être transformées de l'intérieur pour survivre. Nous n'avons pas intérêt à ce que l'ONU disparaisse subitement, car ce serait dans le chaos : une guerre mondiale ou une catastrophe de cette ampleur. C'est pourquoi il faut prendre les devants.

8. Combien d'organisations mondialistes dans le monde ?

Il y a une quinzaine d'années, j'ai entrepris le recensement des organisations mondialistes, et je suis rendu à **278 organisations** qui travaillent pour la démocratie mondiale. Evidemment toutes n'ont pas la même ampleur. Il y a des organisations très importantes, de plusieurs millions de personnes (Oomoto, au Japon, par exemple), à quelques personnes plus ou moins sérieuses. Il faut donc faire la part des choses et voir comment faire pour travailler ensemble. Du côté des Citoyens du Monde, nous avons-nous aussi mis en place des structures. En 1963, toutes les organisations mondialistes de l'époque (il y en avait une quarantaine) se sont réunies à Bruxelles pour établir le programme du **Congrès des Peuples**, et le Registre des Citoyens du Monde a alors été chargé d'organiser les élections. Sur ces 43 organisations, une quinzaine ont disparu ou ont changé de nom ou ont fusionné avec d'autres organisations.

Au cours de son existence, le Congrès des Peuples a été amené à créer un certain nombre d'organisations : l'AMIP, l'Institut d'Études Mondialistes, l'ASCOP. Le Congrès des Peuples a de plus agréé des organisations en fonction de leur nature comme représentative de ce que pourraient être des Institutions mondiales démocratiques : Action d'urgence internationale, Corps Mondial de Secours, Solidarité Mondiale contre la Faim.

9. L'expérience du Congrès des Peuples

Lorsque le Congrès des Peuples s'est réuni à Paris en 2003, il a été fait un bilan de l'existant, et nous avons pris conscience que de nombreuses organisations devraient travailler ensemble afin de s'entraider et de faire des propositions. C'est ainsi qu'est née l'ASCOP : **Assemblée Consultative auprès du Congrès des Peuples**. L'ASCOP rassemble

maintenant **80 organisations de 24 pays** et neuf organisations transnationales

Il existe d'autres collectifs mondialistes. Certains sont anciens, tel le **Comité Permanent Mondialiste** qui rassemblait une trentaine d'organisations mondialistes européennes (mais surtout françaises). Ce comité n'a plus d'activité et la plupart des organisations membres ont maintenant rejoint l'ASCOP.

Autre ancien collectif : le **CDWG** (Coalition for Democratic World Government) créé en 1986 par Lucile Green, et actuellement dirigé par Hank Stone. Le CDWG rassemble 24 organisations, dont le Registre des Citoyens du Monde. Le CDWG est actuellement très peu actif, et aura bien du mal à survivre à son animateur actuel.

L'ASCOP a pour mission de rassembler autant qu'il est possible toutes ces organisations afin de renforcer le processus du Congrès des Peuples. Il faut en effet considérer que l'expérience de démocratie actuellement développée par **le Congrès des Peuples est unique au monde..** En nombre, le Congrès des Peuples ne représente qu'un peu plus de 100.000 électeurs dans le monde, ce qui est fort peu par rapport aux 4 milliards de personnes en âge de voter, mais c'est la seule expérience. Toutes les autres organisations qui tiennent des discours théoriques sur la démocratie mondiale n'ont pas trouvé la légitimité de leur existence telle qu'elle est définie à **l'article 21-3** de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ces organisations parlent très bien. Mais nous, nous faisons, certes de manière limitée, mais nous avons lancé le processus et nous agissons avec tous ceux qui sont disposés à faire un bout de chemin avec nous. Voilà pourquoi il est intéressant de suivre l'expérience du Congrès des Peuples, de la renforcer par le nombre d'électeurs et par le nombre d'organisations qui participent à l'Assemblée Consultative qui lui est adjointe.

10. Une expérience de démocratie mondiale en cours :

Au cours de l'année 2008, nous avons mené un débat sur le thème du soixantenaire de **la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme vue du point de vue de la démocratie mondiale**. Plusieurs dizaines de personnes se sont inscrites au débat, et il en est résulté un document d'environ 40 pages dont il a été fait une synthèse de 2 pages. A partir de cette synthèse, nous avons réalisé un texte de " déclaration commune " que nous avons soumis à la signature d'organisations mondialistes et de citoyens du Monde sous la forme d'une pétition. Nous avons récolté un nombre conséquent de signatures, puis nous sommes allés à Brasilia porter les revendications contenues dans cette déclaration pour les faire valoir au cours de la **session du Congrès des Peuples**. L'idée centrale de cette déclaration commune était la revendication d'une **représentation du peuple mondial au sein des Nations Unies** : au moins une voix, à défaut d'un parlement. Nous étions également porteurs d'autres revendications relatives aux droits de l'homme : **l'identité humaine**, le **statut du migrant**, le **statut du défenseur des droits humains**, la **montée de la xénophobie**. L'écoute de toutes ces doléances s'est poursuivie par un débat qui a débouché sur une résolution du Congrès des Peuples qui a proposé de rassembler toutes ces questions dans une **Institution Mondiale des Droits Humains**. Immédiatement le contenu de cette nouvelle Institution a été défini : **Cette institution sera constituée d'un corps juridique et social émanant des ONG ou organismes ou toute personne poursuivant les mêmes orientations pour la défense et la promotion des Droits humains. Dans cet objectif il est envisagé la réalisation dans les meilleurs délais d'une charte des Droits Humains permettant de poser les définitions et les actions concrètes pour la défense des Droits humains. Le texte final doit servir aux**

défenseurs des droits de l'homme dès maintenant, en contrepouvoir.

Dans ce but, il y a des inventaires à réaliser et il sera utile d'ouvrir un **LIVRE BLANC DES DROITS HUMAINS** pour y consigner tout ce que le droit mondial pourrait apporter en plus de ce que fait actuellement le droit international.

Il y a donc un chantier important qui résulte de cette session du Congrès des Peuples à Brasilia. J'avais demandé à Souleymane Drabo que cette question soit traitée au cours de ce séminaire afin que tous puissent être appelés à y participer.

Il faut ici préciser qu'il s'agit d'une institution mondiale "*citoyenne*". Il ne s'agit pas d'une institution dépendant de l'ONU. Nous n'attendons pas cela. La position des Citoyens du Monde, ce n'est pas d'attendre que les autres fassent le travail nécessaire, mais de le commencer. Sur le plan du droit, cette mise en chantier est juridiquement fondée car **le Congrès des Peuples émane de la volonté du peuple mondial** au titre de l'article 21-3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, même si la partie du peuple mondial qui a été appelée à se prononcer n'est pas encore suffisamment significative. Sur ce fondement, les définitions, orientations, recommandations émises par cette Institution mondiale des Droits humains pourront très bien servir à des avocats au cours de leurs plaidoiries. Ce fait est acceptable par un grand nombre de tribunaux, et notamment tous les tribunaux de l'Inde peuvent accepter cela.

C'est de cette manière là que nous pouvons faire progresser le droit mondial, à savoir que tout ce qui peut contribuer à faire progresser la cause des droits humains doit être mis en commun : c'est le "**LIVRE BLANC**". Nous allons l'ouvrir et je suggère que cette ouverture soit symboliquement faite en clôture de ce séminaire.

Daniel Durand
Ouagadougou, le 15/12/2009

Notes et liens : voir la page : <http://www.recim.org/stud/dd-frat-fr.htm#nb>

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Brève histoire socio-psychologique des Etats de l'Afrique de l'Ouest par le professeur Gbegnonvi (6/10/2006)
- Contributions Africaines à la démocratie par le docteur Mike Azilinson (6/10/2006)
- Chronologie du mondialisme et de la citoyenneté mondiale
- Garry Davis à l'ONU (1948)
- Fédéralistes Mondiaux
- WCPA
- Les missions du Congrès des Peuples
- Campagne pour une Assemblée Parlementaire auprès des Nations Unies
- Planetafilia
- WATUN (World Association to Transform United Nations)
- CDWG (Coalition for Democratic World Government)
- Session du Congrès des Peuples à Paris - 2003
- Session du Congrès des Peuples à Brasilia - 2009
- Institution Mondiale des Droits Humains
- Livre Blanc des Droits Humains

Débat

Le débat qui a suivi l'intervention principale de Daniel Durand a été enregistré sur un petit appareil assez mal placé pour que toutes les paroles prononcées soient clairement audibles lors de l'exploitation du document sonore. C'est pourquoi ne figurent ici que les réponses de l'intervenant à des questions qui ont parfois été reconstituées.

Question 1.

N'y a-t-il pas une contradiction entre le titre " Congrès des Peuples ", et l'une des revendications concernant l'unité mondiale ?

La question est tout à fait pertinente. J'ai moi-même eu la réponse à cette question grâce à Mme Andrée Gaymard-Rollet, lors d'une conférence qu'elle avait tenue à La Chaux de Fonds (Suisse) le 29 janvier 1989. La convocation à la réunion de Bruxelles, en 1963 (voir la Chronologie du Mondialisme) et toute l'argumentation avaient été rédigées en anglais. Le titre était "People's Congress", c'est-à-dire l'Assemblée des gens, l'assemblée des Citoyens, par opposition à ce que représente l'Assemblée Générale des "Nations" Unies. Et là se sont glissées deux fautes de traduction et d'usage :

- la traduction française titrait "Congrès des Peuples". or le mot "peuple" n'a pas, en français le même sens que "People" en anglais.
- l'appellation anglaise s'est peu à peu débarrassée de l'apostrophe "People's Congress" pour devenir "Peoples Congress".

Cette affaire est certainement regrettable, et donc il faut se mettre à l'esprit que le Congrès des Peuples a pour mission de se préoccuper de **l'intérêt des personnes**, et non pas de celui des Nations.

Questions 2.

Le calendrier des manifestations mondialistes pourrait-il être rendu disponible suffisamment tôt ?

Toutes les manifestations mondialistes sont annoncées dès qu'elles sont fixées dans l'Agenda de l'ASCOP. On y accède en un seul clic depuis la racine du site www.recim.org.

Questions 3

Quelles sont les autres systèmes de gouvernement que la démocratie ?

Il y a une vingtaine de systèmes différents qui vont de la théocratie à l'anarchie. Et chaque système peut se conjuguer avec différentes désinences, telles que démocratie active, démocratie participative, démocratie directe, démocratie représentative, etc...

C'est la démocratie qui semble en gros la plus acceptable, car pour respecter la personne, il faut aussi respecter ce qu'elle est et ce qu'elle pense, et donc son droit d'expression.

Questions 4

Dans le cadre d'une Assemblée Parlementaire auprès des Nations Unies, n'y aurait-il pas un risque de cohabitation, une confrontation difficile entre les Etats représentés à l'Assemblée Générale, et les peuples représentés par les parlementaires ? N'y aurait-il pas intérêt, plutôt que d'agir à l'intérieur des Nations Unies d'essayer d'agir de

l'extérieur ?

L'action de l'extérieur existe déjà au niveau de la CONGO (Conférence des ONG ayant statut auprès des Nations Unies). Il y a eu des choses très intéressantes faites à ce niveau, et notamment tout le processus qui a conduit au forum du Millenium. En 2000. A travers la planète de nombreuses rencontres ont eu lieu, aidées par le Secrétaire des Nations Unies pour aboutir, en mai 2000, à ce qui a été appelé le Forum du Millenium. Il y a été fait des propositions, et certaines de ces propositions ont ensuite été adoptées à l'Assemblée Générale des Nations Unies et ont constitué les " Objectifs du Millénaire ". Dans cette affaire, M. Kofi Annan avait joué très gros en essayant d'apporter au sein des Nations Unies la voix du peuple mondial, mais maintenant on voit les résultats : 9 ans après les objectifs du millénaire qui comprenaient entre autre la réduction de la pauvreté par deux d'ici 2015, on en arrive à une multiplication de la pauvreté par 1,5. Et donc, on voit que cette pression de la société civile n'est pas efficace dans cette forme. Il faut donc faire les choses autrement.

Qu'il y ait confrontation à l'intérieur des Nations Unies, cela me paraît être une bonne chose. Il ne faut pas bien sûr qu'il y ait confrontation jusqu'à faire exploser le consensus qui peut s'établir, mais la proposition d'une Assemblée parlementaire n'est ni plus ni moins que la reproduction d'un système bicaméral qui existe avec bonheur dans de nombreux États. : Assemblée Nationale + Sénat. Il peut y avoir des conflits entre les deux institutions ; il peut y avoir des points de vue différents, mais il peut y avoir des apports complémentaires.

Question 5

N'y a-t-il pas des risques à faire des pétitions ?

Je n'ai pas la solution pour tous les États, et je ne connais pas la situation au Burkina à ce sujet, et je pense que d'autres États vivent des situations semblables. Signer une pétition, c'est toujours prendre un risque, même dans les pays les plus démocratiques. L'an dernier, nous avons lancé une pétition pour la représentation du peuple mondial au sein des Nations Unies. Cette pétition a circulé également au Burkina. Nous avons recueilli des signatures du Burkina, notamment celle du CAFES dans son ensemble. Est-ce que le CAFES a été inquiet pour cela ? non ! Il s'agissait d'une pétition d'intérêt mondial, et il serait fort étonnant qu'un Etat qui s'affiche comme " démocratique " s'y oppose fermement. Bien sûr, il peut y avoir des policiers un peu scrupuleux qui s'intéressent au contenu et aux signatures. Mais n'est-ce pas un risque normal. Et je veux ici rendre hommage à tous les Citoyens du Monde qui se sont risqués dans des actions et qui l'ont payé assez cher de leur liberté ou même de leur vie : au Maroc, au Cameroun, en République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, et même ici au Burkina Faso.

Il faut être conscient que le monde évolue grâce aux risques que nous prenons.

Question 5.

Que pensez-vous du Révérend Moon ?

Généralement il est classé parmi les meneurs de sectes. Du moins, en France, il en est ainsi. Il s'agit ici non pas tellement d'une question mondialiste, mais plutôt d'un regard sur les Droits de l'Homme. Chacun est libre de ses opinions. Chacun a la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction. Si ce droit est réel à l'intérieur du mouvement du Révérend Moon, il n'y a pas de problème, mais si l'adhésion à son mouvement implique une quelconque restriction de ces droits, un

quelconque embrigadement, il y a lieu de dénoncer publiquement les pratiques visant à la destruction des droits et libertés.

Question 6.

Vous venez de parler d'un gouvernement mondial. Pouvez-vous développer ?

On peut au moins convenir que la définition d'un gouvernement mondial n'est pas ce que sont les Nations Unies. Les Nations Unies sont un espace de concertation et d'action entre les nations où toutes les nations sont considérées sur une base d'égalité souveraine. Cela produit une juxtaposition de nations qui sont en concurrence les unes envers les autres. La concurrence, c'est la compétition, la course aux armements, la course à l'économie, toutes ces courses qui font que notre humanité est actuellement en difficulté. Nous sommes donc dans un état de non-gouvernement. Néanmoins, il y a des prémices de ce que pourrait être un gouvernement mondial dans l'avenir, à savoir qu'il y a déjà un certain nombre d'organisations qui ont été établies parfois sur des bases internationales mais qui sont de véritables organisations mondiales. Quant on parle d'organisation mondiale ou d'institution mondiale, là, on parle en termes de gouvernement. Le gouvernement doit être compris comme une instance capable d'émettre une directive, un texte qui soit applicable en tous points de la terre. Je vais citer trois exemples d'organisations qui existent actuellement et qui font l'unanimité de tous les gouvernements nationaux. Ce sont pourtant des organisations mondialistes, mais non-démocratiques. Il s'agit de :

- L'Union Postale Universelle : l'UPU a été créée en 1874 et a permis des échanges postaux à travers le monde selon des normes qui ont été précisées par cette UPU, dont le siège est à Berne (Suisse). Par exemple, l'UPU a imposé que dans les échanges internationaux le nom du pays destinataire soit écrit en lettres latines. Aucun État ne peut s'imposer à une telle décision d'application universelle.
- Le Comité International Olympique : malgré son nom " international " et malgré le fait qu'il n'est qu'une ONG, le comité a une compétence universelle (mondiale) en ce qui concerne la fixation des règles sportives. Les modifications des règles sportives par le CIO sont immédiatement répercutées sur tous les plans nationaux sans qu'il y ait la moindre opposition à ce fait.
- L'organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dont le siège est à Montréal, au Canada a été créée en novembre 1944, soit avant l'ONU (juin 1945) mais rattachée à l'ONU par une décision ultérieure. L'OACI est une organisation à caractère mondial qui détermine les règles de navigation aérienne y compris pour le décollage ou l'approche des aéroports sur les territoires nationaux. Les États ont de fait délégué à l'OACI leurs parts de souveraineté nationale, et ne peuvent pas s'opposer aux décisions prises par l'organisation : augmentation de sécurité, enquête après accident, etc...

Voilà donc trois institutions de gouvernement mondial. Il y en a certainement d'autres qui existent, et nous essayons de les discerner et de les recenser.

Par contre certaines organisations sont dites " mondiales " mais n'agissent que pas consensus. Autrement dit elles sont internationales. Par exemple l'Organisation Mondiale de la Santé émet des règlements sanitaires et des directives, mais les États peuvent y déroger sans risquer de sanction.

Double défi pour l'avenir : les problèmes de sécurité ne sont pas traités par une telle

organisation. Par ailleurs, la démocratie mondiale, actuellement en émergence, n'est pas à même de contrôler ces organisations.

Question 7

Ne faudrait-il pas harmoniser les types de démocratie que ce soit aux niveaux régional national ou autres. ? Ne peut-il pas y avoir des normes pour une vraie démocratie ?

Je suis assez d'accord pour établir des normes, mais avec des nuances. Au niveau régional on peut avoir des modes de démocratie qui peuvent être légèrement différents. Selon la taille ou la configuration d'une région ou son développement, on peut avoir une démocratie directe ou une démocratie représentative, tandis que d'autres seront attachés à une démocratie représentative et proportionnelle (participation de membres de l'opposition) qui peut permettre le débat démocratique à l'intérieur des instances.

Le fondement commun à tous types de démocratie est de faire ressortir la voix de la personne. Cependant, au final, il faut établir les choses en fonction des opportunités et des coutumes locales. Il ne faut pas balayer toutes les coutumes. Il y a des choses parfaitement valables dans les coutumes ; par contre si des coutumes sont contraires aux droits de l'homme et contraires à la démocratie, elles doivent être abandonnées.

Si le maintien d'une coutume locale antérieure à la démocratie apporte du plus au lien social, apporte du plus à l'identité d'une région, il faut la garder.

Question 8.

Peut-il y avoir une démocratie sans une bonne gouvernance ?

Il est certain qu'il faut un cadre suffisant pour que la démocratie puisse s'exercer. La démocratie, c'est d'abord le citoyen. La démocratie est d'abord quelque chose d'horizontal, à savoir que la démocratie c'est la volonté du citoyen de se mettre debout et d'avancer. Ensuite, pour avancer d'une manière cohérente, il faut des organes qui seront composés par la démocratie représentative. C'est la dimension verticale de la démocratie. Est-ce que ces représentants seront capables d'une bonne gouvernance - c'est votre question - de telle sorte que la démocratie puisse perdurer à la base ? La bonne gouvernance pour que la démocratie existe est conditionnée par le cadre. Si on touche au cadre trop souvent, si on change la constitution tous les 8 jours, là il y a un problème et la démocratie est en danger. En danger dans sa structure, mais à la base, au niveau des Citoyens, au niveau des ONG, la démocratie participative peut se poursuivre quand même. Le risque est simplement de se trouver dans un État un peu plus policé. La démocratie est un combat jamais gagné, une quête permanente. Il faut toujours essayer d'inventer des voies d'avenir. On est porteurs de la fraternité qui nous a construits, il faut inventer l'avenir dans la démocratie, mais aussi réinventer la démocratie pour qu'elle s'exprime avec les moyens qui se présentent à elle. Actuellement, nous connaissons une démocratie qui s'établit de plus en plus par le biais d'Internet. Voilà quelque chose qui était impensable il y a 20 ans. Aujourd'hui il y a de plus en plus de voies qui sont ouvertes par ce moyen pour à la fois faire connaître ses opinions et pour agir. C'est un outil de démocratie qu'il faut utiliser. Mais si dans 10 ans Internet n'est plus possible (il faut du pétrole pour propulser les satellites), il faudra utiliser d'autres medias.